



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2017 A 19h30.

Affiché le 19 avril 2017

compte rendu 2

Présents : CHARPENET Loïc, ARSAC Véronique, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien, CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, DUMONT Pascale, THIBAUD Daniel.

Absent excusé : MALECOT Olivier.

Absente représentée : LOOPUYT Christine (pouvoir à CAMPELLO Régina).

Secrétaire : THIVOLLE Michel.

Le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : THIVOLLE Michel, unanimité pour.

Commune - Compte Administratif 2016

Loïc CHARPENET se retire pour ce débat. A la demande de Michel THIVOLLE, 1er Adjoint, Magali, Secrétaire de Mairie, donne des explications et des détails sur les différents postes.

- Section de fonctionnement : excédent = 54 601.35 €
- Section d'investissement : excédent = 29 541.66 €

Unanimité pour.

CCAS - Compte Administratif 2016

Loïc CHARPENET se retire pour ce débat. A la demande de Michel THIVOLLE, 1er Adjoint, Magali, Secrétaire de Mairie, donne des explications et des détails sur les différents postes.

- Section de fonctionnement : excédent = 166.22 €

Unanimité pour.

Commune - Affectation des résultats 2016

- Section de fonctionnement : excédent = 54 601.35 €
- Section d'investissement : excédent = 29 541.66 €

Unanimité pour.

CCAS – Affectation des résultats 2016

- Excédent de fonctionnement = 166.22 €

Unanimité pour.

Commune – Compte de Gestion 2016

Aucune observation n'est à relever sur le compte de gestion établi par le Trésorier.

Unanimité pour.

CCAS – Compte de Gestion 2016

Aucune observation n'est à relever sur le compte de gestion établi par le Trésorier.

Unanimité pour.

Indemnité du Maire et de l'Adjoint

Suite à la revalorisation des indices de la FPT, le Maire et l'Adjoint demandent que le montant de leurs indemnités ne soit pas augmenté : l'indemnité du Maire est donc fixée à 15 % de l'indice brut terminal et celle de l'adjoint à 5% du même indice.

Unanimité pour.

Vote des taux d'imposition.

Augmentation de 2% en raison de la baisse des dotations de l'Etat, qui est de 5% cette année : l'augmentation est donc raisonnée et raisonnable :

TH = 10.78 %, FB = 11.09 %, FNB = 55.11 %.

5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Commune - Budget 2017

- Section de fonctionnement = 279 654.57 €
- Section d'investissement = 80 414.66 €.

Le Maire souligne que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et il regrette la baisse des dotations de l'Etat qui grèvent le budget et limite les investissements.

6 voix pour, 1 voix contre et 2 absentions.

CCAS - Budgets 2017

- Section de fonctionnement = 166.22 €

Unanimité pour.

Suppression du budget du CCAS

Le CCAS n'a pas les moyens financiers pour fonctionner en tant que tel. Le conseil d'administration décide sa dissolution et versera l'excédent sur le budget communal.

Unanimité pour.

Cimetière – Tarifs et règlement

Les tarifs ne sont pas modifiés. En revanche, de par la dissolution du CCAS, la totalité du montant des concessions vendues sera versée à 100 % sur le budget communal.

Unanimité pour.

Questions diverses.

- Association Puygiron Pierres Vivantes : M. Patrice DU PORT DE PONCHARRA, Président, a préparé un courrier à destination des puygironnais afin de (re)présenter son association et ses objectifs. Le Maire fera une lettre d'accompagnement pour préparer la Journée du Patrimoine du 17 septembre 2017 dans laquelle il invitera les administrés à apporter les documents, photos, etc.. en relation avec les Métiers, thème de la Journée.
- Le Maire signale que, dans le cadre de l'état d'urgence, la Gendarmerie sera d'astreinte pour les 2 tours des élections, afin d'intervenir au plus vite à la demande des présidents de vote si nécessaire.
- 2 réunions d'informations seront organisées : aménagement du village et numérotation des habitants. Dates à définir.
- Salle des fêtes : le ménage sera à faire par la commune pour la réservation du 22 juillet. En attente des conseillers disponibles le 24 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire
Loïc CHARPENET



Le Secrétaire